L'effritement de l'institution familiale au Québec

Jacques Henripin Démographe

Le but de cet article est de montrer que la famille, une institution qui, de tout temps, s'est avérée nécessaire à la survie de toute société, présente de sérieux signes de défaillance. Ce constat se vérifie pour l'ensemble du monde occidental (Roussel, 1987), mais d'une façon particulièrement marquée, à bien des égards du moins, chez les Québécois. Les études démographiques vont nous fournir les pièces à conviction. Voici le plan que j'entends suivre: des définitions des mots «famille» et «institution»; un postulat sur la nécessité de l'institution familiale; la perte d'emprise de la famille et la réduction de son efficacité; les causes de cet affaiblissement; et les perspectives futures.

DÉFINITIONS

Famille

Étant donné les prétentions fantaisistes auxquelles font écho avec entrain les médias, il est loin d'être inutile de rappeler les éléments essentiels de ce qui constitue la famille. Je dis bien « la famille », au singulier, car si les formes sont diverses dans le temps et dans l'espace, il y a quelques ingrédients spécifiques. Une famille, c'est une aventure: un projet d'abord, puis une histoire qui se construit, une réalité qui se développe, qui mûrit, puis qui se rétrécit, dont la vie devient moins intense et qui s'éteint. En cours de route, la famille a produit quelques rejetons, du moins la plupart du temps.

Un couple s'aime, fait des enfants, les élève, les voit partir, vieillit et disparaît. Les enfants constituent le cœur de la famille.

Institution

Ce terme peut sans doute recevoir plusieurs acceptions. Je l'emploie ici pour désigner un ensemble de croyances, de sentiments, de règles de conduite (qui ne sont pas nécessairement codifiées), de modèles qui ont sur les membres de la société concernée une emprise suffisante pour que les actes les plus importants de la vie soient guidés presque automatiquement. « Automatiquement » est sans doute un peu fort; je veux dire que des faits importants de la vie courante sont influencés, ou même déterminés, par des connivences généralisées sur la façon de penser et de faire, comme les rapports entre supérieurs et subordonnés, instituteurs et élèves, enfants et parents; la façon de s'habiller, de manger; ce qu'on appelait autrefois la politesse ou la bienséance (le vouvoiement par exemple); les devoirs entre conjoints, la fidélité conjugale, la ségrégation des sexes; le degré de mensonge que peuvent se permettre les hommes et les femmes politiques, etc.

Les institutions constituent ainsi une espèce de sagesse collective qui paraît absolument nécessaire pour vivre de façon efficace, car on ne peut pas se lever chaque matin et reconstituer à partir de zéro la liste des choses qu'on doit accomplir et des attitudes qu'on doit adopter: faire sa toilette, manger et nourrir les enfants, dire bonjour, s'habiller, respecter les règles de la circulation, mettre un billet au tourniquet du métro, ne pas dévisager les autres passagers, travailler pour vivre, etc.

UN POSTULAT: LA FAMILLE EST UNE INSTITUTION NÉCESSAIRE À TOUTE SOCIÉTÉ

Toute société doit remplir une fonction essentielle, peut-être la plus impérieuse: renouveler ses membres, c'est-à-dire remplacer ses morts par des naissances en nombre suffisant. Assez bizarrement, c'est une fonction qui est presque ignorée par les ultranationalistes franco-québécois contemporains. C'est là une préoccupation lourde qui a accompagné l'histoire des hommes, du moins pendant tout le temps que la mortalité a été très forte. Rappelons que l'humanité a

dû survivre, jusqu'au XVIIIe siècle, avec une espérance de vie de 25 à 30 ans, sans compter les épidémies, les famines et les guerres. Plus de la moitié des enfants mouraient avant d'atteindre l'âge adulte. Dans ces conditions, quatre à cinq enfants nés vivants sont en moyenne nécessaires pour assurer le renouvellement; la fécondité est honorée, la stérilité, honnie. La répudiation des épouses stériles, qui existe encore aujourd'hui, est un exemple de ce souci.

Cette fonction de transmission de la vie a été remplie par une institution universelle: la famille. Sous diverses formes, la famille existe dans toutes les sociétés et il serait sans doute aventureux de prétendre, comme certains l'ont déjà fait, qu'on peut la remplacer par autre chose.

Ajoutons cependant que la famille a (ou a eu) d'autres fonctions: la production des subsistances; la satisfaction des besoins d'affection, y compris les gratifications sexuelles; l'entraide entre ses membres; un lieu de repos, de paix, de confiance. Cependant, aucune de ces fonctions n'est l'apanage exclusif de la famille. Il y a néanmoins une exception: pour la fonction « production et éducation des enfants », il n'y a pas de substitut.

PERTE D'EMPRISE DE L'INSTITUTION FAMILIALE ET RÉDUCTION DE SON EFFICACITÉ

Plusieurs points de vue peuvent être considérés: l'effritement des liens conjugaux; le brassage familial des enfants; l'affaiblissement de la fécondité; la difficile transmission du savoir-faire en matière d'éducation des enfants.

L'effritement des liens conjugaux

Une véritable révolution dans les mœurs des Occidentaux s'est produite depuis 1970 environ: le mariage légal, qui constituait depuis des siècles les fondations de la famille, s'effrite. Le Canada n'y échappe pas et le Québec se distingue par un éloignement plus marqué des coutumes conjugales encore respectées tout récemment.

Cette révolution a commencé par une forte poussée du divorce, vers 1968, favorisée il est vrai par une libéralisation de la loi. Mais, à ce point de vue, les Québécois ne s'éloignent guère du compor-

tement des autres Canadiens. S'il faut se méfier de certaines statistiques un peu trompeuses qui exagèrent l'ampleur du phénomène, il reste qu'environ le tiers des mariages récents se termineront par un divorce.

Là où le Québec se distingue davantage, c'est dans l'abandon du mariage légal. Jusque vers 1970, neuf femmes ou hommes sur dix se mariaient au moins une fois dans leur vie. L'effondrement s'est produit en moins de 15 ans: environ la moitié seulement de ceux qui ont moins de 30 ans, aujourd'hui, se seront mariés une fois dans leur vie. Il existe un succédané au mariage légal, c'est l'union libre ou la cohabitation qui ont acquis une popularité étonnante, surtout au Québec. D'après une enquête faite en 1984, 42 % des Canadiennes de 25-29 ans avaient déjà vécu en union libre; chez les Ouébécoises, on en trouvait 70%. L'union libre a d'abord servi d'introduction au mariage légal et, d'après un sondage fait au Canada auprès des femmes de 18 à 49 ans en 1984, la majorité des femmes semblent d'accord avec ce noviciat (Lapierre-Adamcyk, 1989: 92-96). Cependant, pour beaucoup de jeunes adultes, on ne sent plus le besoin - ou l'on redoute - de s'engager davantage et l'on s'en tient à ce type d'arrangement (pour le Canada, voir Péron et Dumas, 1992).

Complétons le tableau: non seulement on se marie moins une première fois et on divorce assez allègrement quand on s'est marié; mais on se remarie aussi beaucoup moins (Ram, 1990: 17).

Le brassage familial des enfants

En eux-mêmes, les « mariages sans papiers » ne constituent pas une catastrophe, encore que certains ou certaines qui les ont pratiqués puissent comptabiliser, lorsqu'il y a rupture, plus de pertes que d'avantages. Les problèmes se posent lorsqu'il y a des enfants. Au Québec, environ la moitié des enfants naissent de parents non mariés. Précisons tout de suite cependant que la grande majorité d'entre eux ont un père présent au moment de leur naissance. Ils naissent en effet d'une mère et d'un père non mariés, mais qui vivent ensemble... du moins pour quelque temps!

Car, en effet, l'une des caractéristiques de ces unions libres, c'est leur fragilité. Certes, les mariages en bonne et due forme sont eux-mêmes fragiles, mais les «sans papiers» le sont davantage, de sorte que les enfants qui en naissent sont les témoins d'une instabi-

lité conjugale parfois déroutante, pour ne pas dire affligeante. D'après une enquête de Statistique Canada de 1984, chez les Canadiennes nées au cours des années 1930, 12 % avaient vécu un épisode de monoparentalité avant l'âge de 35 ans et 19 %, avant 45 ans; chez celles qui sont nées au cours des années 1950, donc âgées entre 45 et 55 ans au moment de l'enquête, 25 % avaient vécu la monoparentalité avant 35 ans et, en extrapolant, on arrive à 40 % environ avant 45 ans. C'est là le comportement de l'ensemble des Canadiennes. Comme le Québec est champion des provinces canadiennes en matière de monoparentalité, les pourcentages y seraient sans doute plus élevés.

Dans une étude fort originale et éloquente, Nicole Marcil-Gratton (1993: 81) a réussi à montrer ce que cela représentait du point de vue des jeunes enfants, en analysant les informations provenant de deux enquêtes de Statistique Canada réalisées en 1984 et 1990: 43 % des enfants canadiens nés en 1981-1983 de parents cohabitants ont vu leurs père et mère se séparer avant d'atteindre l'âge de six ans! Ces « unions libres » laissent vraiment beaucoup de liberté.

Il y a plus intrigant. Les faits analysés par Marcil-Gratton montrent que l'expérience de l'union libre garde un effet déstabilisateur durable, qu'il y ait ou non mariage ultérieur. Grâce aux informations des enquêtes analysées, Marcil-Gratton (1993: 87) a pu établir ce qu'ont connu, avant d'atteindre leur 16e anniversaire, deux catégories d'enfants nés en 1971-1973: ceux dont le parent interrogé à l'enquête n'avait pas connu d'union libre avant la naissance de cet enfant (catégorie A); ceux dont le parent interrogé avait connu une union libre avant la naissance de l'enfant, qu'il se soit marié ou non par la suite (catégorie B). Voici le pourcentage des enfants qui ont connu tel ou tel événement perturbateur:

Tableau 1

Événement perturbateur	Pourcentage de ceux qui ont connu l'événement	
	Catégorie A	Catégorie B
1 ^{ère} monoparentalité	20%	53%
2 ^e couple	10%	40%
2e monoparentalité	4 %	20%
3 ^e couple	2 %	10%

L'interprétation de cette relation n'est pas simple: ce n'est probablement pas la cohabitation qui est déstabilisatrice, mais plutôt le fait que les jeunes adultes, moins prudents ou plus pressés, se hâtent de cohabiter et ensuite, même après la naissance d'un enfant, sont prompts à changer de partenaire.

Ces faits se rapportent au Canada et les enfants concernés ont maintenant un peu plus de 20 ans. Quand on sait que le rebrassage conjugal est plus fréquent au Québec et qu'il s'est accru depuis 20 ans, on est peut-être en droit de se demander dans quel désarroi se trouveront une bonne partie des adolescents de demain. Pour l'instant, on ne peut que supputer les conséquences éventuelles sur le destin de ces enfants, mais le bon sens, parfois trompeur il est vrai, incline à une certaine inquiétude.

Une chose, en tout cas, est claire: la monoparentalité jette de nombreux enfants et leur mère dans la pauvreté. Donna S. Lero et Lois Brockman (1993: 99) citent une estimation provenant de la Canadian National Child Care Study qui se rapporte à la situation en 1992. Parmi les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 13 ans, au Canada, deux tiers vivaient sous le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada; chez les familles à deux parents, on n'en trouvait que 12,6%, soit cinq fois moins. Or, au Québec, c'est environ un cinquième des familles ayant de jeunes enfants qui sont privées de l'un des deux parents, le père la plupart du temps.

L'affaiblissement de la fécondité

La précarité des unions va de pair avec la pénurie de leurs fruits: les enfants. On sait qu'à ce point de vue, les couples québécois se singularisent par une fécondité encore plus parcimonieuse que celle des autres Occidentaux. Les Occidentaux donnent naissance, en moyenne, à environ 1,8 enfant au cours de leur vie, ce qui est déjà bien insuffisant pour assurer le remplacement des générations, puisqu'il en faut en moyenne 2,1. Les Québécois, eux, se contentent de 1,6, ce qui représente 25 % de moins que le seuil de remplacement. À ce niveau, une population diminue de 1 % par an, lorsque cesse de jouer l'effet bénéfique mais temporaire de sa vigueur démographique passée. En outre, le maintien de ce niveau produira en 40 ans le doublement, et même un peu plus, de la proportion des personnes âgés.

Ajoutons encore une ombre au tableau: les unions libres sont moins fécondes que les autres. D'après l'enquête sociale générale de Statistique Canada (1990), les Québécoises de 30 à 35 ans, qui n'avaient connu que l'union libre, avaient donné naissance à 1,1 enfant, alors que celles qui n'avaient vécu que le mariage légal en avaient eu 1,8. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette différence: la fragilité conjugale conduit naturellement à limiter le risque des enfants élevés sans père.

À n'en pas douter, une véritable révolution s'est produite, au cours des 20 dernières années, dans les mœurs conjugales: on se marie beaucoup moins; quand on le fait, le divorce vient y mettre un terme dans un tiers des cas; et ce dernier est moins souvent qu'auparavant suivi d'un remariage. En fait, l'union libre remplace très souvent l'institution du mariage. Elle porte bien son nom, car elle donne lieu à des essais multiples et peu exigeants, de sorte qu'on peut s'en défaire assez facilement. Dans l'aventure, plusieurs pères oublient leurs devoirs les plus élémentaires et abandonnent leur famille à la pauvreté et au courage des mères seules.

Si l'on imagine facilement qu'une société peut éduquer ses enfants sans cérémonie de mariage et sans papiers, on voit mal qu'elle puisse y arriver avec la légèreté qui commence à se répandre chez ceux et celles qui vont donner la vie ou qui l'ont déjà fait.

La difficile transmission du savoir-faire en matière d'éducation des enfants

Lorsqu'il y a plusieurs enfants dans une famille, chacun d'eux est témoin de la façon dont on élève les autres. C'est surtout vrai pour les aînés, qui sont même souvent des collaborateurs des parents. Il s'agit d'un apprentissage fort complexe, mais il se transmet d'une génération à l'autre sans effort pédagogique vraiment conscient. Cette transmission « naturelle », pourrait-on dire, est aujourd'hui grandement réduite par la fréquence des familles d'un ou deux enfants. Nathan Keyfitz (1994), célèbre démographe né à Montréal et qui s'intéresse particulièrement à la jeunesse américaine, croit que l'école devra prendre cette responsabilité.

LES CAUSES DE CET AFFAIBLISSEMENT

La nuptialité des sociétés de souche européenne avait été, sauf dans les périodes de crise, remarquablement stable jusqu'en 1970 environ. Pourquoi s'est-elle transformée si rapidement et simultanément un peu partout? On ne le sait pas. Peut-être faut-il lier cette question à l'effondrement de la fécondité, tout aussi simultané et qui a débuté quelques années auparavant.

Mais là aussi, on en est plus ou moins aux conjectures. Certes, on s'explique assez bien la baisse séculaire du nombre d'enfants par famille: le travail non agricole, la vie dans les villes, l'accroissement de l'instruction, l'émancipation d'abord lente des femmes, plus rapide depuis la Seconde Guerre mondiale, la réduction de neuf dixièmes de la mortalité des enfants, tout cela justifie l'abandon des familles de cinq à sept enfants au profit de celles de deux ou trois enfants. Mais pourquoi est-on tombé si bas? Personne ne peut prétendre avoir une réponse tout à fait convaincante à cette question.

Il y a cependant des éléments d'explication. Aux causes de la baisse séculaire, s'ajoutent: a) une indépendance économique des femmes fortement accrue, grâce à leur invasion du marché du travail; b) la concurrence de plaisirs nouveaux qui n'étaient abordables autrefois que par les classes les plus favorisées: vacances dans des régions éloignées, voyages, loisirs qui exigent d'être libéré de la surveillance constante de jeunes enfants, etc.; c) l'émancipation de la morale traditionnelle; d) la fragilité de l'union conjugale, qui doit grandement temporiser, pour les femmes en particulier, le désir d'avoir un nombre d'enfants supérieur à celui qu'on peut élever seul.

L' explication populaire de la précarité des emplois et des faibles revenus paraît un peu simple. À ce point de vue, la situation était bien pire avant la Seconde Guerre mondiale. Bien entendu, nul ne saurait écarter ces éléments, mais ils n'opèrent que combinés à certains facteurs énumérés plus haut.

C'est peut-être le sociologue-démographe français Louis Roussel (1987) qui a le mieux réussi à toucher à l'essentiel. Sa pensée est centrée sur la notion de désinstitutionnalisation familiale. Il l'associe aux phénomènes majeurs suivants: a) l'indistinction des rôles masculins et féminins; b) la proclamation par la loi de l'égalité des sexes; c) la maîtrise quasi parfaite de la contraception. On ne saurait mieux faire que de rapporter quelques citations de son article. Il ne s'agit pas ici d'un réaménagement secondaire: voici que toute une moitié de la population revendique et prend, dans la famille comme dans la société, une place nouvelle; voici que la distinction la plus fondamentale, celle qui séparait et hiérarchisait les sexes, perd de son effectivité. Comment tous les équilibres passés ne s'en trouveraient-ils pas ébranlés (p. 442)?

À défaut de normes institutionnelles, sur quel critère se décident donc aujourd'hui les conjoints? Sur les seuls qui offrent une évidence immédiate: la conscience d'une intensité affective ou la conviction d'une convergence ou des intérêts (p. 444).

Le mariage se vit de plus en plus au jour le jour (p. 444).

On peut se demander si cette désinstitutionnalisation de la famille ne se rattache pas à ce que j'appellerais une nouvelle éthique, qui aurait déjà pénétré la vie d'une bonne partie des jeunes adultes: une éthique du court terme et un peu molle. On déciderait de ce qu'on doit faire ou ne pas faire, en fonction des avantages et des inconvénients qui en découleraient au cours du mois suivant. À cette aune, vie conjugale prolongée et enfants ne présentent guère d'intérêt; pas plus que la poursuite des études au prix du renoncement à l'automobile personnelle à l'âge de 17 ans.

PERSPECTIVES FUTURES ET CONDITIONS DE RÉHABILITATION DE LA FAMILLE

La santé d'une société pourrait être testée de bien des façons. Outre les tests économiques (production par tête, plein emploi, réduction des inégalités), on pourrait en suggérer un, peut-être encore plus fondamental, du moins à long terme : assurer le remplacement des générations. Presque tous les pays industriels (Japon compris) échouent depuis 25 ans à ce test.

Faut-il s'en étonner? Premièrement, deux révolutions récentes ont chambardé beaucoup de choses et ont fait perdre pied à la vieille sagesse d'avant 1950: la contraception et la libération des femmes. Une nouvelle sagesse est à reconstruire. En outre, les « trente glorieuses » de Fourastié (la période de prospérité économique de 1945 à 1975) ont développé des besoins de confort inexistants autrefois chez le commun des mortels. Enfin, au Québec en particulier, l'effondrement du sentiment religieux et de l'obédience aux règles morales de l'Église catholique ont laissé un corps social à la colonne vertébrale chétive.

Peut-on redresser les choses? Il serait probablement naïf de croire qu'on peut élaborer un plan visant à allonger l'horizon de l'éthique collective. On ne peut non plus contraindre les époux ou les concubins à s'aimer pendant au moins deux décennies. Mais la loi peut rappeler à l'ordre les pères fuyards qui négligent leurs responsabilités les plus élémentaires. À cet égard, le législateur québécois a fait preuve jusquà tout récemment d'une mollesse indéfendable. Et les ministres responsables qui ont justifié leur léthargie en invoquant le respect de la liberté des pères fautifs, n'améliorent pas l'image d'une province à la traîne de plusieurs autres au Canada, plus respectueuses des droits des mères et des enfants. Éthique collective molle, avons-nous dit? En voilà un bel exemple, parmi de nombreux autres.

On devrait probablement aussi, dans les lois, donner plus de vigueur à la notion de famille. Certes, il n'est pas nécessaire d'avoir un contrat de mariage pour fonder une famille et celle-ci peut prendre bien des formes, mais ces variantes devraient être centrées sur la naissance et la formation des petits d'hommes; deux adultes qui se tiennent par le cou ne forment pas *ipso facto* une famille, quoi que prétendent certains homosexuels.

Quant à la fécondité, on pourrait s'étendre longuement sur l'aide que la société pourrait apporter aux parents de jeunes enfants. Nous disons bien « la société », et non seulement l'État. Et il ne s'agit pas que de l'aide financière, indispensable, mais d'un ensemble de discours, de services, de réaménagements du monde du travail et du système d'enseignement. On trouvera ailleurs quelques développements sur ce sujet (Henripin, 1989: 121-133).

Ce qui allait tout seul autrefois, du moins sans intervention délibérée des pouvoirs publics, requiert aujourd'hui un soutien concerté de tous les « pouvoirs », de celui des artistes à celui de l'État, en passant par les directeurs d'entreprises, les chefs syndicaux et les journalistes. Les adultes ont cessé d'engendrer à peu près gratuitement les futurs citoyens. Ceux-ci sont devenus rares, au sens que les économistes donnent à ce terme. Et les choses rares se paient.

Les institutions sont contraignantes. Lorsqu'on s'en libère, la société doit se donner d'autres contraintes, sinon elle risque de disparaître.

Bibliographie

- Henripin, Jacques (1989), Naître ou ne pas être, Québec, IQRC.
- Keyfitz, Nathan (1994), «Carnegie Task Force on Meeting the Needs of Young Children», *Population and Development Review*, 20, 3, p. 664-670.
- Lapierre-Adamcyk, Evelyne (1989), «Le mariage et la famille: mentalités actuelles et comportements récents des femmes canadiennes», dans Jacques Légaré, T.R. Balakrishnan et Roderic P. Beaujot (dir.), The Family in Crisis: A Population Crisis?/ Crise de la famille: crise démographique?, Ottawa, Société royale du Canada, p. 89-104.
- Lero, Donna S., et Lois Brockman (1993), «Single Parent Families in Canada», dans Joe Hudson et Burt Galaway (dir.), Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy, Toronto/Lewiston, N.Y., Thompson Educational Publishing Inc., p. 91-114.

- Marcil-Gratton, Nicole (1993), «Growing Up with a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measurements», dans Joe Hudson et Burt Galaway (dir.), Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy, Toronto/Lewiston, N.Y., Thompson Educational Publishing Inc., p. 73-90.
- Péron, Yves, et Jean Dumas (1992), Mariage et vie conjugale au Canada, Ottawa, Statistique Canada (coll. La conjoncture démographique).
- Ram, Bali (1990), New Trends in the Family. Demographic Facts and Features, Ottawa, Statistique Canada (coll. Current Demographic Analysis).
- Roussel, Louis (1987), « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, 3 (mai-juin), p. 429-448.